



Le 14/05/2025

## REGLEMENT INTERIEUR LA GARD'OULLIERES 2025-2026

### 1. BUT

L'association de la « Gard'oullières » a pour but de garder les enfants scolarisés à Saint-Etienne-des-Oullières :

- les jours d'école, avant et après l'école
- les mercredis (accueil en journée complète de 7h00 à 19h00).

### 2. LIEUX

La garderie se trouve dans les locaux situés aux : 127 rue des Ecoles 69460 Saint-Etienne-des-Oullières.

Le stationnement est interdit « Rue des écoles » ; merci d'utiliser les parkings de la mairie, de la salle des fêtes ou des écoles pour déposer ou venir chercher votre enfant en sachant que seule la porte donnant sur le parking de la mairie est ouverte.

### 3. HORAIRES ET FONCTIONNEMENT

#### ► Horaires

Les jours de classe à partir de 7h00 et de 16h30 à 19h00 le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Pour ne pas perturber la mise en place et le déroulement du goûter, il est demandé de ne pas récupérer les enfants avant 17h.

Les mercredis de 7h00 à 19h00 (arrivée entre 7h00 et 8h30 / départ entre 16h00 et 19h00).

#### ► Fonctionnement

Les jours de classe, les enfants sont pris en charge à la sortie des classes et y sont conduit le matin.

La durée de l'accueil lors des jours de classe ne pourra excéder 2h30 de garde par jour pour les enfants de moins de 6 ans.

Les jours de classe, les heures de gardes régulières seront déterminées lors de l'inscription.

Toutes modifications de dernière minute doivent être signalées au personnel encadrant par téléphone ou par mail avant 7h00 pour le matin-même ou 15h30 pour le soir-même. Toute absence non signalée au préalable entraînera le paiement d'une heure de garde.

Les gardes occasionnelles seront enregistrées directement auprès du personnel d'encadrement, sur le répondeur téléphonique ou par mail (à l'avance de préférence)

A la fin de la garderie du soir, les enfants seront confiés aux parents ou à la personne indiquée sur la fiche d'inscription chargée de récupérer habituellement le ou les enfants de la même famille.

Association La Gard'Oullières  
127, rue des Ecoles  
69460 Saint-Etienne-des-Oullières  
04.74.02.16.55  
lagardoullieres@hotmail.com



Si cette personne est mineure, une décharge doit être obligatoirement signée.

La personne missionnée pour les récupérer devra présenter une pièce d'identité.

Un enfant n'a pas le droit de quitter seul la garderie.

En aucun cas les enfants ne pourront être récupérés sur le parcours entre l'école et la garderie.

Les jouets personnels ne sont pas autorisés.

#### **4. ESPACE SURVEILLE ET RESERVE AUX DEVOIRS**

Pour les élèves du CE1 au CM2, les enfants inscrits par leurs parents à cette aide feront leurs devoirs en autonomie les lundis, mardis et jeudis à partir de 17h00.

Les mercredis les enfants peuvent apporter leurs devoirs également.

#### **5. ACTIVITE**

Jeux divers, jeux de société, lecture, dessin, jeux d'extérieurs.

Les mercredis des ateliers seront proposés aux enfants et les mercredis les enfants auront accès aux cours des écoles maternelles et primaires.

#### **6. FOURNITURES**

Chaque famille devra fournir un verre en plastique rigide au prénom de l'enfant qui sera laissé en permanence à la garderie ainsi qu'obligatoirement pour chaque enfant une paire de chaussons.

Les goûters sont fournis par les parents.

Les mercredis, les parents fournissent les goûters et repas du midi. La garderie fournit la vaisselle et l'eau.

**Les repas doivent impérativement être fournis dans des boîtes allant au micro-onde, le tout noté aux nom et prénom de l'enfant, dans un sac plastique avec son nom et prénom.**

En raison des risques d'allergie, merci de rappeler à vos enfants qu'il est interdit de donner ou d'échanger la nourriture.

#### **7. CAPACITE ET ENCADREMENT**

Jours d'école : toutes les inscriptions seront prises en compte ; toutefois la garderie se réserve le droit d'en limiter le nombre.

Pour adapter l'encadrement au nombre d'enfants, il est obligatoire que les réservations et les annulations soient signalées à l'avance.

Mercredis : l'accueil est limité à 30 enfants. La priorité est donnée aux besoins d'accueil régulier.

Association La Gard'Oullières  
127, rue des Ecoles  
69460 Saint-Etienne-des-Oullières  
04.74.02.16.55  
lagardoullieres@hotmail.com



#### **8. TARIFS:**

► Cotisation annuelle de 20€ par famille (à régler par chèque lors de l'inscription annuelle), proratisée -2€/ mois selon la date d'inscription.

► Jours d'école : le taux horaire d'accueil est fixé à 2,10€/heure.

Toute heure entamée est due.

Les plages horaires de 7h00 à 7h30 et à partir de 17h30 seront facturées à la demi-heure soit 1,05€.

► Journée du mercredi : facturée forfaitairement à 20€ pour les enfants scolarisés sur la commune de St-Etienne-des-Oullières et les habitants des Oullières et de 22€ pour les enfants non scolarisés aux Oullières.

► Les heures de garde seront payées mensuellement à terme échu au moyen d'un prélèvement bancaire en fonction des consommations mensuelles par famille. Les consommations seront arrêtées chaque dernier jour du mois. Les factures seront transmises, à votre demande, par mail et le prélèvement bancaire aura lieu entre le 5 et le 10 de chaque mois suivant.

Pour les familles n'ayant pas souhaité le prélèvement automatique, le règlement doit être effectué soit par chèque soit en espèces avant la date d'échéance.

#### **9. ANNULATION ET MODIFICATION:**

Concernant les mercredis, en raison d'une forte demande, du nombre limité de places et face à de nombreuses annulations d'une semaine à l'autre, nous sommes dans l'obligation de mettre en place un délai plus important quant aux changements (modifications ou annulations).

**De ce fait, toute annulation ou modification devra se faire au minimum un mois avant le jour concerné pour éviter toute facturation.**

#### **10. DISCIPLINE**

Les enfants doivent le respect et la politesse au personnel d'encadrement. Tout enfant perturbant le bon fonctionnement de l'établissement ou occasionnant une dégradation volontaire du matériel pourra être exclu momentanément de la garderie.

#### **11. SANTE**

En cas de problème de santé, le personnel de la garderie devra en être informé. Aucun médicament ne sera donné sans autorisation par ordonnance. Le traitement sera fourni par la famille dans l'emballage d'origine avec le nom et le prénom de l'enfant inscrits dessus, ainsi que sur les plaquettes ou le contenant.

Association La Gard'Oullières  
127, rue des Ecoles  
69460 Saint-Etienne-des-Oullières  
04.74.02.16.55  
lagardoullieres@hotmail.com



## **12. EXCLUSION**

Sera passible d'exclusion toute famille n'ayant pas acquitté les heures de garderie après plusieurs relances, les personnes arrivant régulièrement après l'heure de fermeture ainsi que les familles n'ayant pas fourni les documents nécessaires au dossier d'inscription avant le 01 septembre 2024.

## **13. DIVERS**

Tout changement important dans la vie de l'enfant doit nous être signalé et notamment concernant son état de santé.

**Le bureau de l'association se réserve le droit de modifier le présent règlement en cours d'année en fonction des conditions sanitaires ainsi que les conditions tarifaires si la situation financière de l'association le nécessite.**

Dans ce cas, le document mis à jour sera remis aux familles. Toute famille adhérente à l'association s'engage à appliquer le présent règlement.

Date :

Signature du responsable légal :